

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
1^{er} juin 2023
Date d'affichage
1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 5 juin à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 9
Votants 11

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absents et excusés : Émilie LOPES, Annick CUISNIER, Michel CHADUTEAU

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE VOIRIE ROUTE DE BONNETABLE 2023 - 033

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Guillet Laurent.

Monsieur Laurent GUILLET rappelle au Conseil municipal le compte-rendu de la dernière commission d'entretien de la voirie communale proposé par ATEPART.

A l'ordre du jour, il y avait :

- ✚ La présentation des travaux, élagage, profilage, réfection des bermes et fossés puis l'année suivante enduit bicouche,
- ✚ Le besoin de renforcement sur les trois virages prononcés, par une poutre béton pour éviter l'affaissement de la voirie.

La commission a validé la fabrication des poutres béton et la prévision d'une enveloppe annuelle au budget pour l'entretien de la voirie.

De ce fait, trois entreprises ont été contactées pour la réfection de la voirie route de Bonnetable.

Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
COLAS	60 016,91	72 020,29
PIGEON TP CENTRE ILE DE FRANCE	63 728,49	76 474,19
EIFFAGE route Sud-Ouest	60 720,00	72 864,00

Au vu des caractéristiques des devis, Monsieur Laurent Guillet propose de retenir la meilleure offre soit l'entreprise Colas et de demander à l'Entreprise de modifier son devis en diminuant les mètres linéaires afin que la tranche de travaux 2023 ne dépasse pas les 50 000 euros TTC prévus au budget primitif 2023.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VALIDE la proposition de l'entreprise Colas,

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir faire modifier le devis afin que cette tranche de travaux ne dépasse pas les 50 000 euros TTC prévus, au Budget Primitif 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

